Fiche de données de sécurité

selon Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'édition : 26 mai 2014 Date de révision : 12.01.2021

Version 4

R.G.1ECO

1. Identification de substance/préparation et de la société/entreprise

Utilisation de la substance/

de la préparation

Solution à nettoyer, horlogerie.

Identification de la société/entreprise

Savonnerie du Léman Christian Cottet

chemin de Prévenoge 2

1024 Ecublens Tél: 021 691 39 34

e-mail: ccsavonnier@gmail.com

Téléphone en cas d'urgence

145 (Tox Center)

2. Identification des dangers



ATTENTION DANGEREUX (SGH 07)

Peut causer des irritations cutanées, des allergies, des eczémas ou une somnolence. Intoxication possible dès le premier contact avec le produit.

Mention de danger H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H332: Nocif en cas d'inhalation.

H319 : Provoque une sévère irritation des

yeux.

Conseils de prudence P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P261 – Éviter de respirer les vapeurs. P305 + : En cas de contact avec les yeux

P351 + rincer avec précaution à l'eau

P338 pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Version 4

3. Composition, information sur les composants

Caractéristiques chimiques

Produit formulé

Composants		Symboles	Phrase risque	CAS	No CE
Ethanol	< 10%	F	H225-H319	64-17-5	200-578-6
Butylglycol	< 5%	Xn, Xi	H302-H312- H315-H319-H332	111-76-2	203-905-0
Oléate d'ammonium	< 5%	Xi	H315	544-60-5	208-873-1
Ammoniac	< 1%	T, N	H314	7664-41-7	231-635-3

4. Premiers secours

Indications générales :

Sortir les sujets de la zone dangereuse.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Surveillance médicale pendant au moins 48 h.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale de sécurité et appeler d'urgence un médecin. Recourir si besoin à la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Rincer immédiatement à grande eau. Recourir à un avis médical si une irritation apparaît.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes au moins et consulter un médecin. Protéger l'œil intact.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Administrer du charbon actif et du sulfate de sodium.

En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale de sécurité et appeler d'urgence un médecin.

Indications destinées au médecin :

Les symptômes suivants peuvent apparaître :

Irritations des muqueuses Irritation des voies respiratoires Etat maladif

Troubles gastro-intestinaux

Vertiges

Version 4

5. Mesure de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction:

Eau, poudres, gaz carbonique.

Adapter les mesures de protection à la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers des produits de décomposition thermique ou des gaz dégagés

Peuvent être dégagés en cas d'incendie :

- Ammoniac
- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone

Equipement spécial de sécurité :

Porter appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection total.

Autres indications:

Rafraîchir les emballages en les arrosant d'eau.

6. Mesure à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures générales :

Eviter la dispersion du produit dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Utiliser des absorbants et les éliminer selon le chapitre 13.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Précautions individuelles :

Porter un équipement de sécurité : gants, bottes, tenue de protection totale du corps résistante aux huiles et solvants chloré, protection respiratoire.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Absorber le produit répandu et éliminer l'absorbant souillé selon le chapitre 13. Neutralisation des résidus après absorption avec un acide inorganique et les diluer avant le rejet dans le circuit des eaux usées.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation :

Ouvrir et manipuler les emballages avec précaution

Version 4

Prévention des incendies et des explosions :

Le produit n'est pas inflammable. Cependant en cas d'échauffement anormal des emballages ou appareils contenant le produit, des gaz inflammables peuvent se dégager. Eviter toute source d'étincelles, de flammes ainsi que la présence d'objets incandescents.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker les emballages dans un endroit frais et bien ventilé.

Prévoir des sols résistant au lessivage.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les réservoirs hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Utiliser le produit dans des locaux bien ventilés, sous une aspiration ou avec un système de condensation de vapeurs (voir aussi point 7).

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail (Suva 2014)

Butylglycol Valeur moyenne: 49 mg/m3, 10 ppm

cas 111-76-2 Valeur limite: 98 mg/m3, 20 ppm

Ethanol Valeur moyenne: 40 mg/m3, 10 ppm

cas 64-17-5 Valeur limite: 40 mg/m3, 10 ppm, 15 min.

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas manger, boire ni fumer sur le lieu de travail.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Prévoir une douche et douche d'œil sur le lieu de travail.

R.G.1 ECO

Date d'édition : 26 mai 2014 Date de révision : 12.01.2021

Version 4

Ne pas inhaler les vapeurs, les gaz et les aérosols.

Equipement de protection individuel :

Protection des mains : Gants résistant aux liquides alcalins.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :

Temps perméables > 8 heures

Gants en caoutchouc naturel/latex naturel - NR (0.5 mm)

Gants en polychlorprène - CR (0.5 mm)

Gants en caoutchouc nitrile/latex nitrile - NBR (0.35 mm)

Gants en butylchaoutchouc - Butyl (0.5 mm)

Gants en caoutchouc fluoré - FKM (0.4 mm)

Gants en chlorure de polyvinyle - PVC (0.5 mm)

Référence : GESITS base de données de substances (www.hvbg.de/d/bia/fac/ges/gestis.htm)

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés :

Gants en cuir.

Gants en tissu.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection respiratoire:

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire. Filtre à gaz A.

Protection du corps :

Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins et aux solvants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Forme: Liquide

Couleur: Blanc-beige opaque

Odeur: Alcoolo-ammoniaqué

Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : <90°C

R.G.1 ECO

Date d'édition : 26 mai 2014 Date de révision : 12.01.2021

Version 4

Point d'éclair non déterminé

Inflammabilité (solide, gazeux) gaz facilement inflammables mélangés à l'air

Auto-inflammation: >300 °C

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif

Limites d'explosivité : non déterminé

Pression de vapeur à 20°C : non déterminé

Densité à 20°C : 0,930 g/cm3

Solubilité dans l'eau : entièrement miscible

Valeur du pH à 20°C : 11

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pour éviter une décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Substances à éviter : Acides puissants.

Produit de décomposition dangereux : se référer au chapitre 5

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Butylglycol Oral LD50 1746 mg/kg (rat)

Dermale LD50 >2000 mg/kg (cochon d'inde)

Ethanol Oral LD50 5500 mg/l. (humain, sang)

Effet primaire d'irritation :

de la peau : irritation de la peau et les muqueuses. Peut dégraisser et irriter la peau si usage

prolongé ou répétitif.

des yeux : forte irritation.

Sensibilisation: aucun effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaigue à chronique : aucune toxicité subaigue ou chronique déterminée.

Version 4

Résultats sur l'homme :

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de la couche cutanée lipo-acide. L'exposition prolongée et répétée peut être nocive pour le foie et les reins.

Indications toxicologiques complémentaires : Danger par résorption dermique.

12. Informations écologiques

Effets écotoxiques :

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Mobilité et potentiel de bio accumulation :

Vu le cœfficient de distribution n-octanol/eau, une accumulation dans les organismes aquatiques est probable.

Effets écotoxiques, toxicité aquatique :

EC10/18h 45 mg/l (pseudomonas putida)

EC50/48h 22 mg/l (daphnia magna)

Remarque:

La substance est dangereuse pour les organismes aquatiques.

Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer le nappe phréatique, les eaux de surface ou les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit - Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être mélangé à d'autres solvants/produits en vue du recyclage.

Emballages non nettoyés - Recommandation :

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

Version 4

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

ADR/RID Non demandé.

IMDG Non demandé.

IATA Non demandé.

15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1272/2008

16. Autres données

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs	professionnels.
-------------------------	--------------------------	-----------------

Texte des phrases H

mentionnées sous l'article 3 H225 : Liquide et vapeurs très inflammable.

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi sur

l'étiquette.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente

fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication

de ce document.